



Requalification d'un cdd en cdi pour licenciement économique

Par **Maxime37**, le **28/08/2023** à **14:52**

Bonjour,

Je suis actuellement doctorant dans une entreprise dans le cadre d'une convention CIFRE. Mon employeur m'a informé qu'il souhaite procéder à un licenciement économique. Cependant, puisqu'il m'a embauché en CDD, il souhaite requalifier mon contrat en CDI afin de pouvoir procéder au licenciement.

Je doute de la légalité de cette démarche. Pourriez-vous me donner votre avis sur cette question ?

Je vous remercie par avance,

Bien cordialement

Maxime

Par **Lag0**, le **29/08/2023** à **06:44**

Bonjour,

L'employeur ne peut pas "requalifier" le CDD en CDI. Il peut vous proposer un CDI mais vous n'avez aucune obligation d'accepter. Pour le moment, s'il vient à rompre le CDD sans motif

valable (le motif économique n'est pas un motif de rupture de CDD), il doit vous payer tous les salaires restants jusqu'au terme prévu au contrat.